



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 23/2025

**portant autorisation d'occupation du domaine
public communal :
« Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck.**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **BATI LUTZ 24 Rue de Heckling 57320 BOUZONVILLE** qui va réaliser des travaux de remplacement de toiture : « 12 Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck.

CONSIDERANT que des travaux de réfection de toiture et dépose de matières seront effectués, qu'à cette occasion le domaine public communal sera occupé et que la voie piétonne sera rétrécie.

A R R E T E

- Article 1** - La circulation des piétons sera restreinte par le rétrécissement du trottoir à hauteur du 12 « Rue Principale » et indiquée par des panneaux de signalisation **du 14/10/2025 et ce jusqu'au 17/11/2025 inclus. La durée du chantier sera limitée au strict nécessaire, et dès que le chantier le permet le retrait du matériel devra être réalisé pour limiter au maximum l'emprise du domaine public.**
- Article 2** - Il appartiendra à la Sté **BATI LUTZ 24 Rue de Heckling 57320 BOUZONVILLE** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.
- Article 4** - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
- La Sté BATI LUTZ 24 Rue de Heckling 57320 BOUZONVILLE.

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 13/10/2025

Le Maire

Guy HOCHARD

